

Information destinée à vous aider à remplir votre demande de visa en ligne

Avant de remplir votre demande de visa en ligne, il vous est conseillé de lire toutes les informations sur les visas contenues sur ce site, y compris les réponses aux Questions fréquemment posées (FAQS)

Dans la section Documents Requis, vous trouverez une liste des documents que vous devez soumettre en appui de votre demande auprès de l'ambassade/consulat/bureau des passeports d'Irlande.

Nous nous efforcerons de vous donner une liste aussi complète que possible des documents requis, un Officier du service des visas est cependant en droit de vous demander de fournir d'autres documents, en cas de besoin. Si vous faites votre demande auprès d'un de nos bureaux d'Abuja, Beijing, le Caire, Londres, Moscou ou New Delhi, il vous est conseillé de consulter le site Internet de ceux-ci pour de plus amples renseignements sur les documents requis leur étant spécifiques. Les adresses sont disponibles sur le site www.dfa.ie dans la section 'Services proposés au public'

Merci de vous assurer que vous êtes bien en possession de tous les documents nécessaires avant de remplir votre demande en ligne.

Il vous est également demandé de présenter une photographie récente avec votre demande. Cette photo :

- Doit être avoir été prise il y a moins de six mois
- Doit avoir les dimensions minimum suivantes : 35 mm x 45mm, maximum 38 mm x 50 mm
- Doit être imprimée sur papier photo
- Doit être nette et prise un fond blanc ou gris clair
- Doit vous représenter de face, regardant droit dans l'appareil photographique et montrant votre visage dans son entier. Le visage doit représenter 70% à 80% de la surface totale. L'expression du visage doit être neutre, avec les deux yeux ouverts et la bouche fermée. Les yeux ne doivent pas être couverts par les cheveux
- Seuls les foulards ou couvre-chefs portés pour des raisons religieuses sont permis. Les bandeaux ne sont pas autorisés
- Les lunettes de soleil sont interdites. Si vous portez des lunettes, et doivent avoir des verres translucides qui ne cachent pas les yeux

Lorsque vous accéder à la page de Demande de visa en ligne, vous devez confirmer que vous avez bien pris connaissance des informations nécessaires, y compris les sections Terms and Conditions (Conditions et responsabilités d'utilisation) et Privacy Policy (Politique de protection des informations privées) avant de pouvoir continuer votre demande.

Ce service est disponible en anglais uniquement et toutes les réponses doivent être données en anglais. Des conseils sont proposés pour certaines catégories, vous expliquant en détails les informations attendues de vous.

Ce document est un guide détaillé pour vous assister dans votre demande en ligne et il est également disponible en Anglais, Arabe, Chinois, Russe, Turc et Urdu.

Une fois que vous avez lu toutes les informations nécessaires, et que vous avez coché la case le confirmant, vous pouvez commencer votre demande de visa en ligne.

Il vous est rappelé que si vous soumettez des informations ou des documents faux, frauduleux ou prêtant à confusion, votre demande sera rejetée, sans possibilité de faire appel. Toute autre demande ultérieure sera également refusée.

Type de visa

- A la première question, il vous est demandé le type de visa dont vous faites la demande- Visa courte durée (C) ou Longue durée (D)
Un Visa courte durée est délivré pour un séjour de 90 jours au maximum, pour les raisons suivantes : tourisme/visite famille-amis/affaires/conférence ou visas de transit, et certains des

visas réunis dans la catégorie « autres ». Un Visa longue durée (D) **ne sera émis pour aucune** des raisons citées ci-dessus mais peut être accordé pour les raisons suivantes : emploi/études/retrouver un conjoint/partenaire/parent, ainsi que certaines autres catégories.

Trajet Unique ou Multiples

- A la question suivante, il vous est demandé de spécifier le ‘Type de trajet’ – Unique ou Multiple.

Un visa Trajet unique vous permettra de pénétrer sur le territoire irlandais une fois seulement au cours de la période indiquée sur le visa.

Un visa Trajets multiples vous permettra de pénétrer sur le territoire irlandais plusieurs fois au cours de la période indiquée sur le visa.

A noter à propos des visas Trajets Multiples

Nous n’avons pas pour habitude d’émettre des visas Trajets Multiples à moins que vous ne puissiez justifier de trajets réguliers vers l’Irlande dans un passé récent.

Dans le cas d’un visa Courte durée, si vous avez obtenu précédemment deux visas irlandais et que vous avez observé toutes les conditions de ce visa (par exemple vous n’avez pas dépassé la durée maximale ou travaillé de façon illégale) vous avez la possibilité de faire une demande de visa Trajets Multiples.

Cependant, le but de ce type de visa est de permettre à une personne de se rendre en Irlande à plusieurs reprises pendant la période de validité indiquée sur le visa, pour de courts séjours uniquement. Il est interdit d’utiliser ce type de visa pour tenter de contourner les règles sur l’immigration qui gouvernent les séjours sur le territoire de l’Etat : ainsi, il n’est pas permis de rester 90 jours en Irlande et ensuite tenter de revenir dans le pays pour une nouvelle période de 90 jours. Toute infraction pourra conduire à un refus de renouvellement de visa. L’émission d’un visa Séjour Multiples n’est pas garantie et est strictement à la discrétion du service des visas.

Si vous faites une demande de visa Longue durée dans le but de travailler**, d’étudier ou de rejoindre des membres de votre famille, vous devez faire une demande de visa Trajet unique. **Si vous êtes détenteur d’une Carte Verte, émise par le Ministère de l’Entreprise, du Commerce et de l’Emploi, si vous êtes infirmier/infirmière en possession d’un Permis de travail, vous pouvez faire une demande de visa Trajets Multiples.

Toute personne qui se voit remettre un visa Longue durée (D), qu’il soit à Trajet unique ou Trajets multiples, et qui a l’intention de séjourner sur le territoire irlandais pour une période de plus de 90 jours, doit impérativement se faire inscrire sur le registre du Garda National Immigration Bureau (GNIB) [*Bureau National des Services d’Immigration de la Police Irlandaise*] au cours des 90 premiers jours en Irlande (merci de consulter www.garda.ie pour de plus amples renseignements). Une fois qu’un certificat d’immatriculation vous a été remis (Carte GNIB) vous avez la possibilité de faire une demande de visa Trajets et Entrées multiples. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter notre section Questions Fréquemment Posées, ainsi que le lien pour les visas Entrées multiples sur www.inis.gov.ie

La suite de votre demande de visa en ligne...

- Vous devez ensuite sélectionner la Raison de votre voyage. Les questions qui vous seront posées pour le reste de la demande dépendront de l’option choisie ici, vous devez par conséquent bien faire attention de sélectionner la raison appropriée.
- Si elle ne figure pas dans la liste, cochez ‘Other’ (‘Autre’)
- Vous devez ensuite indiquer brièvement la raison exacte dans la section suivante intitulée ‘Purpose of travel’ (‘But du voyage’). Cette section peut également être utilisée si vous souhaitez donner des renseignements complémentaires relatifs à toute autre option choisie.
- Vous devez ensuite sélectionner le Type de passeport que vous possédez et le numéro du passeport (la plupart des personnes sont en possession d’un Passeport National)

- Vous devez ensuite inscrire les dates auxquelles vous souhaitez arriver en/repartir d'Irlande. Si vous faites une demande de visa longue durée, vous n'avez peut-être pas de date de retour, vous pouvez dans ce cas ne rien inscrire dans la case 'To' ('Jusqu'à'). Toutes les personnes faisant une demande de visa courte durée doivent inscrire une date de départ d'Irlande.
- Cliquez sur le bouton 'Save and Continue' ('Sauvegarde et suite') pour accéder à l'écran suivant.
- Si vous avez laissé une section obligatoire sans réponse, un message de couleur rouge apparaîtra en haut de l'écran. Vous devrez vérifier les différentes sections de cette page et vous assurer qu'elles sont bien toutes complétées.
- Ensuite vous devez indiquer votre nom de famille, prénom(s) et tout autre nom (par exemple nom de jeune fille ou nom à la naissance).
- Votre date de naissance doit être complétée selon le format Jour (2 chiffres) Mois (2 chiffres) Année (4 chiffres) – par exemple le 7 septembre 1982 sera inscrit 07091982
- Sélectionnez le sexe en cochant la case adéquate.
- Ensuite sélectionnez votre Pays de naissance dans la liste proposée
- Faites de même pour votre Pays de nationalité. **A NOTER** : le pays de nationalité – c'est-à-dire le pays dont vous détenez un passeport. Les personnes ayant plusieurs citoyennetés indiquent le pays dont elles ont l'intention d'utiliser le passeport
- Pour la section 'current location' ('résidence actuelle') vous devez sélectionner le pays dans lequel vous habitez actuellement.
- Vous devez fournir votre adresse complète (une Boite Postale n'est pas suffisante). Seule votre adresse courante est nécessaire et vous pouvez utiliser jusqu'à quatre lignes pour fournir les détails.
- Merci également de fournir un numéro de téléphone où l'Officier des visas peut vous contacter pendant les heures de bureau, ainsi que votre courriel.
- Cliquez ensuite sur le bouton 'Save and Continue' ('Sauvegarde et suite'). Votre numéro personnel de dossier vous sera alors communiqué. Une fois que vous avez noté ce numéro, vous pouvez sauvegarder votre demande, la quitter à tout moment et y revenir pour la compléter dans les 30 jours.
- Vous pouvez ensuite réactiver votre demande à tout moment au cours des 30 jours suivants en sélectionnant l'option 'Retrieve Application' ('Chargement d'une demande sauvegardée') sur la partie gauche de l'écran. Il vous suffira de taper votre numéro de dossier, numéro de passeport, pays de nationalité et date de naissance.

Les questions suivantes dépendront de la raison de votre voyage, mais dans tous les cas il vous sera demandé de fournir des détails sur vos déplacements passés, votre emploi actuel (si applicable), les coordonnées exactes de votre hôte/des membres de votre famille en Irlande, votre statut personnel et des détails relatifs à votre famille.

Pour chacune des questions vous aurez la possibilité de sélectionner 'Yes' ('oui') ou 'No' ('non'). Votre choix déterminera les questions qui peuvent ensuite vous être demandées, et qui ne sont pas visibles tant que la réponse initiale n'a pas été cochée. Il est par conséquent primordial de bien sélectionner la réponse initiale, ou vous pourriez manquer des réponses essentielles qui retarderaient votre demande, et pourraient la faire échouer.

Un certain nombre de catégories sont obligatoires et vous ne pourrez pas poursuivre votre demande tant qu'elles n'auront pas été complétées.

Vous trouverez ci-dessous un guide détaillé pour vous aider à compléter le reste de votre demande de visa en ligne. Celui-ci couvre la plupart des questions posées dans la plupart des catégories de la demande

Historique de votre statut de résident

- Sélectionnez le nombre d'années et de mois passés dans votre pays de résidence actuel, et si vous êtes ou non en droit de retourner dans ce pays après votre séjour en Irlande
- A la question suivante il vous est demandé d'indiquer si vous avez déjà fait une demande de visa irlandais par le passé, et si cette demande vous a été accordée

- Si un visa a été émis auprès de quelle ambassade irlandaise/consulat/bureau des passeports aviez-vous fait votre demande, ou quel est le numéro de référence qui vous avait été donné à l'époque
- A la question suivante il vous est demandé d'indiquer si vous avez déjà séjourné en Irlande. Si vous vous êtes déjà rendu(e) en Irlande auparavant (légalement ou illégalement), vous devez répondre 'Yes' à cette question.
- Si vous répondez 'Yes' à la question précédente, vous devrez répondre aux questions suivantes : la raison de votre voyage précédent en Irlande, tout numéro de référence qui vous aurait été délivré au cours de votre séjour, par exemple Ministère de la Justice, Garda National Immigration Bureau (GNIB) [*Bureau National des Services d'Immigration de la Police Irlandaise*], PPS (Personal Public Service Number) [*numéro de sécurité sociale*]. Si votre séjour précédent en Irlande était de courte durée, il est fort probable qu'aucun numéro de référence ne vous ait été délivré et vous pouvez laisser cette section sans réponse
- A la question suivante il vous est demandé d'indiquer si vous avez des membres de votre famille résidant en Irlande, ceci comprend également les personnes suivantes : oncles/tantes/cousins/cousines/petits-enfants/grands-parents/belle-famille.
- Si vous répondez 'Yes' à la question précédente, d'autres questions apparaîtront, vous demandant le nom d'une des personnes, la date de naissance, le degré de parenté, le numéro d'immatriculation du Ministère de la Justice. Vous devez indiquer les coordonnées du principal membre de votre famille en Irlande. Si vous avez plus d'une personne membre de votre famille résidant en Irlande, vous devez en dresser la liste sur une feuille séparée et l'inclure aux documents en appui de votre demande.
- Le numéro d'immatriculation du Ministère de la Justice commence par '69/' et est attribué à toute personne de nationalité hors-EEA [*Espace économique européen*]/Suisse résidant en Irlande. Il se trouve sur leur carte du Garda National Immigration Bureau (GNIB) [*Bureau National des Services d'Immigration de la Police Irlandaise*]
- A la question suivante il vous est demandé d'indiquer si l'entrée en Irlande vous a été refusée à aucun moment. Avez-vous tenté d'entrer sur le territoire de l'Etat à un point d'entrée officiel et avez été refoulé(e) par un officier d'immigration, que vous aillez été en possession d'un visa valide ou non
- Avez-vous déjà été déporté(e) hors d'Irlande, ou avez reçu un préavis de déportation ?
- Vous êtes vous déjà vu(e) refuser un visa pour tout autre pays ?
- Vous êtes vous déjà vu(e) refuser l'entrée de tout autre pays, avez-vous déjà été déporté(e) ou forcé(e) de quitter un autre pays que l'Irlande ?
- Si vous répondez 'Yes' à au moins une des quatre questions précédentes, vous devez donner des détails dans la case prévue à cet effet, avec entre autres le pays en question, les dates et la raison donnée
- Si vous répondez 'No' à au moins une des quatre questions précédentes et que nous découvrons par la suite que ceci est inexact, votre demande de visa sera rejetée
- Il vous est demandé dans la dernière partie de cette section si avez quelconque condamnation criminelle à charge. Si vous répondez 'Yes', vous devez ensuite préciser les raisons de cette condamnation, le lieu et la date, ainsi que la durée de la peine
- Cliquez ensuite sur le bouton 'Save and Continue' ('Sauvegarde et suite').
- Si vous avez laissé une section obligatoire sans réponse, un message de couleur rouge apparaîtra en haut de l'écran. Vous devrez vérifier les différentes sections de cette page et vous assurer qu'elles sont bien toutes complétées.

Information relative au passeport

- Vous devez indiquer le lieu et la date d'émission de votre passeport ou document de voyage, ainsi que la période de validité
- Si ce n'est pas votre premier passeport, vous devez cocher 'No' à la question suivante. Il vous sera alors demandé de fournir des détails complémentaires concernant les anciens passeports, leur numéro, lieux et date d'émission et période de validité

Informations relatives à l'emploi/université

- Cette section traite de votre emploi actuel ou de vos études dans votre pays de résidence. Il vous est demandé à la première question si vous avez actuellement un emploi. Si vous

répondez 'Yes' à la question précédente, d'autres questions apparaîtront, vous demandant les coordonnées exactes de votre employeur, la durée de l'emploi, le poste occupé, l'adresse de travail et le numéro de téléphone professionnel de votre employeur, ainsi que son courriel.

- A la question suivante il vous est demandé d'indiquer si vous êtes étudiant. Si vous répondez 'Yes' vous devrez indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le courriel de votre école ou université
- Cliquez ensuite sur le bouton 'Save and Continue' ('Sauvegarde et suite').
- Si vous avez laissé une section obligatoire sans réponse, un message de couleur rouge apparaîtra en haut de l'écran. Vous devrez vérifier les différentes sections de cette page et vous assurer qu'elles sont bien toutes complétées.

Voyage avec d'autres personnes

- A la question suivante il vous est demandé d'indiquer si vous voyagez avec toute autre personne, par exemple un collègue de travail ou un membre de votre famille, ou si vous faites partie d'un groupe organisé
- Si vous répondez 'Yes' à la question, vous devrez fournir le nom de la/des personne(s) et indiquer leur rapport avec vous (degré de parenté si applicable).
- Si vous faites partie d'un groupe organisé, veuillez indiquer le nom du responsable du groupe
- Cliquez ensuite sur le bouton 'Save and Continue' ('Sauvegarde et suite').

Contact/Hôte en Irlande

- Si vous n'avez pas de contact personnel ou d'hôte en Irlande, vous devez donner les détails de votre lieu de séjour
- Si vous voyagez pour affaires, ou pour une conférence, vous devez indiquer l'adresse professionnelle de votre hôte en Irlande/de l'organisateur ainsi qu'un numéro de téléphone pour le joindre pendant les heures de bureau
- Si vous venez en Irlande pour travailler ou étudier, vous devez indiquer l'adresse professionnelle de votre employeur en Irlande/université, ainsi qu'un numéro de téléphone pour le joindre pendant les heures de bureau
- Si vous venez en Irlande rendre visite à/rejoindre votre famille, vous devez indiquer leur adresse personnelle, ainsi qu'un numéro de téléphone pour les joindre pendant les heures de bureau
- Veuillez ensuite indiquer si vous connaissez personnellement votre hôte/contact
- Si vous répondez 'Yes' à la question, vous devrez donner leur nom de famille, prénom, pays de nationalité, poste occupé, leur rapport avec vous, et leur numéro d'immatriculation du Ministère de la Justice (pour les personnes de nationalité hors EEA/*Espace économique européen*] /Suisse)
- Si vous répondez 'No', veuillez indiquer le nom de famille et le prénom de la personne avec laquelle vous êtes en contact dans l'entreprise/université/organisation
- Cliquez ensuite sur le bouton 'Save and Continue' ('Sauvegarde et suite').
- Si vous avez laissé une section obligatoire sans réponse, un message de couleur rouge apparaîtra en haut de l'écran. Vous devrez vérifier les différentes sections de cette page et vous assurer qu'elles sont bien toutes complétées.

Votre famille

- Veuillez sélectionner une des options suivante en fonction de votre statut : célibataire, marié(e), veuf/veuve, divorcé(e), séparé(e), en concubinage ou union civile
- Si vous êtes marié(e) ou si vous avez un/une partenaire, veuillez indiquer son nom de famille, prénom, tout autre nom (par exemple nom de jeune fille ou nom de naissance) ainsi que sa date de naissance
- Son numéro de passeport et indiquez si cette personne doit voyager avec vous
- Si elle voyage avec vous, cette personne est-elle en possession de son propre passeport, ou figure-t-elle sur votre passeport ? Si elle voyage avec vous et qu'elle est en possession de son propre passeport, une demande de visa séparée doit être établie et des frais de dossier séparés seront perçus

- Indiquez si votre époux(se)/partenaire est de sexe masculin ou féminin, et sélectionnez leur pays de résidence actuel
- Ensuite indiquez le nombre d'enfants à charge et indiquez leur nom de famille, prénom, date de naissance, sexe et nationalité.
- Veuillez indiquer si l'enfant possède son propre passeport ou s'il figure sur le votre. S'il est en possession de son propre passeport, une demande de visa séparée doit être établie et des frais de dossier séparés seront perçus
- Si vous avez plus de 6 enfants à charge, indiquez les détails supplémentaires sur une feuille séparée que vous joindrez aux documents en appui de votre demande
- Cliquez ensuite sur le bouton 'Save and Continue' ('Sauvegarde et suite').

Pour de nombreuses catégories de visa, vous arriverez alors à la dernière question, dans laquelle il vous est demandé si vous avez reçu de l'aide de la part d'un agent/d'une agence pour compléter votre demande de visa en ligne.

Pour les autres catégories de demande, comme par exemple les visas pour Emploi ou Etudes, vous devrez répondre à d'autres questions spécifiques, telles que décrites dans la dernière partie de ce document.

Aide pour remplir ce formulaire

- Si vous avez reçu l'aide d'un agent/d'une agence pour remplir ce formulaire en ligne, vous devez indiquer le nom de l'agent, le nom et l'adresse de l'agence, ainsi qu'un numéro de téléphone pour joindre l'agent pendant les heures de bureau

Déclaration

Une fois que vous aurez complété toutes les questions, vous accéderez à une Déclaration que vous devrez lire. Si vous êtes d'accord avec le contenu de cette déclaration, vous devez l'indiquer en cochant la case appropriée.

Vous verrez alors un écran avec toutes les informations que vous avez fournies. Il vous est conseillé de l'imprimer et de vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs.

Si à ce stade vous devez faire des changements, vous en avez la possibilité en cliquant sur le bouton 'Back' ('Retour') pour revenir à la question souhaitée.

Vous devez ensuite cliquer sur le bouton 'Save and Continue' ('Sauvegarde et suite') pour revenir à l'écran final.

Lorsque vous vous êtes assuré(e) que tous les détails sont exacts, cliquez sur le bouton 'Submit' ('Envoyer')

Cliquez ensuite sur le bouton 'View and Print Summary Sheet' ('Voir et imprimer la page récapitulative') Celle-ci contient des renseignements succincts sur votre demande et l'adresse de l'ambassade/consulat/service des passeports auquel vous devrez envoyer votre demande, les frais de dossier et les documents en appui.

A noter : L'adresse indiquée dans la page récapitulative sera celle de l'ambassade/consulat/service des passeports principal dans votre pays de résidence ou le pays accrédité pour traiter les dossiers venant de votre pays. Il se peut qu'il existe d'autres bureaux plus proches de vous en mesure de traiter votre dossier. Pour une liste détaillée des bureaux se trouvant dans votre pays, consultez le site www.dfa.ie

La Déclaration que vous venez de lire se trouvera également sur la page récapitulative, celle-ci doit être signée.

A noter : Seul le demandeur peut signer la déclaration. Si le demandeur est âgé de moins de 16 ans, la Déclaration est signée en son nom par un parent ou tuteur.

Faites bien attention d'inscrire votre en lettres majuscules et votre numéro de dossier au verso de votre photographie. Merci de ne pas agraffer la photographie au formulaire. Il est primordial que cette photographie réponde aux exigences énumérées à la première page de ce document ; les photographies ne répondant pas aux critères seront rejetées et l'examen de votre demande sera retardé.

Pour faire parvenir vos documents à l'ambassade irlandaise/consulat/bureau des passeports

Une fois que vous avez complété votre demande en ligne, consultez l'adresse Internet qui se trouve sur votre page récapitulative pour apprendre les modalités de soumission des documents en appui de la demande, les frais de dossier et les méthodes de paiement autorisées.

Votre page récapitulative, les frais de dossier, une photographie aux normes précitées, ainsi que tous les documents en appui pour la catégorie de visa dont vous faites la demande doivent être procurés à l'ambassade irlandaise/consulat/bureau des passeports au plus tôt.

Si vous faites une demande de visa Emploi ou Etudes, les informations ci-dessous vous concernent :

Demande de visa Emploi

Si vous faites une demande de visa afin de travailler en Irlande, vous devez être en possession d'une autorisation du Ministère du Commerce et de l'Emploi qui vous aura délivré un Permis de travail ou une Carte verte

Si la raison de trajet en Irlande que vous avez sélectionnée est 'Employment' ('Emploi'), vous trouverez un nouvel écran après avoir complété vos informations relatives à la famille

- Vous devez ici inscrire le numéro de référence de votre Permis de travail/Carte verte
A noter : Si vous faites une demande de visa Van der Elst, vous ne serez pas en possession d'un Permis de travail. Inscrivez N/A dans la case prévue pour le numéro de référence
- Indiquez ensuite le nom et l'adresse de la compagnie pour laquelle vous allez travailler.
- Merci d'indiquer le nom, le numéro de téléphone et le courriel d'un contact au sein de cette compagnie pour que l'Officier chargé des visas la contacte pendant les heures de bureau.
- Reporter vous ensuite aux instructions ci-dessus pour compléter la demande

Demande de visa Etudes

Si vous souhaitez faire une demande de visa d'études en Irlande, vous devez au préalable avoir été accepté(e) pour suivre un cycle d'études en Irlande. Reportez vous à notre guide Student Visa Guidelines (Informations pour demandes de visa Etudes) à l'adresse suivante : www.inis.gov.ie et assurez vous que vous répondez à tous les critères de sélection avant de compléter la demande de visa en ligne.

- Veuillez confirmer que vous avez bien été accepté(e) pour suivre un cycle d'étude en Irlande, et indiquez le nom de l'école/université, l'intitulé du cycle d'études et sa durée
- Confirmez que vous avez bien payé les frais de scolarité dans leur intégralité
- Indiquez le nombre d'heures hebdomadaires d'études programmées diurnes
- Indiquez si vous avez déjà étudié en Irlande. Si 'Oui' il vous sera demandé quelles qualifications reconnues internationalement en langue anglaise vous avez obtenues, par exemple IELTS, TOEFL, Cambridge etc. Reportez aux Informations pour demandes de visa Etudes pour plus de détails sur les exigences en langue anglaise
- Merci d'indiquer l'ensemble des qualifications que vous avez obtenues à ce jour. C'est-à-dire les qualifications du second et troisième degré. Vous devez également indiquer le nom de l'école/université, les dates et les qualifications obtenues
- Donnez des explications relatives à toute interruption éventuelle entre votre dernière période dans un système éducatif et cette demande de visa
- Si vous avez déjà travaillé, indiquez les détails suivants : nom de l'employeur, dates d'emploi et poste occupé

- Vous devez ensuite indiquer quelles seront vos ressources pendant votre séjour en Irlande, avez-vous vos propres économies, serez-vous aidé(e) par un/des sponsor(s) (par exemple famille), êtes-vous financé(e) par votre gouvernement, recevez-vous toute autre forme d'aide financière ?
- Si vous choisissez l'option 'Sponsor', vous devez indiquer le nom du sponsor principal, son adresse et numéro de téléphone pendant les heures de bureau
- Si vous avez plus d'un sponsor, vous devez indiquer les mêmes détails que ci-dessus pour chacun d'entre eux sur une feuille séparée que vous joindrez à vos documents en appui
- Si vous souhaitez déclarer d'autres revenus, donnez en les détails dans la case prévue à cet effet
- Il vous est rappelé que si vous soumettez des informations ou des documents faux, frauduleux ou prêtant à confusion, votre demande sera rejetée, sans possibilité de faire appel. Toute autre demande ultérieure sera également refusée
- Reporter vous ensuite aux instructions ci-dessus pour compléter la demande et faire parvenir vos documents en appui de votre demande